



Le mini Max'

Maxent ça bouge !

Deux nouvelles activités vont voir le jour.

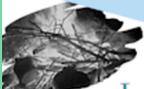
Le mini Max' est disponible à la mairie, à la médiathèque, à la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, c'est interdit !



Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre nuit à l'environnement et à la santé en émettant de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.



Le saviez-vous ?

50 kg de déchets verts brûlés, c'est... 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente (source : ADEME, juin 2018).

En France, 48 000 décès prématurés par an sont liés à la pollution de l'air (dont plus de 2000 en Bretagne), et notamment aux particules fines produites par les activités humaines (source : Santé Publique France, juin 2016). Le brûlage des déchets verts contribue à cette pollution.



Une section yoga à la Maxentaise.

Habitante de Maxent depuis 2000, je pratique le yoga depuis 1998.

Cette pratique m'a aidée dans mon quotidien et lors d'évènements personnels plus difficiles.

J'ai entamé une reconversion professionnelle en tant que naturopathe et professeure de yoga depuis près de 2 ans, il m'a paru naturel de proposer cette activité dans ma commune.

Pour recueillir les besoins j'ai créé un sondage et je l'ai diffusé dans les commerces de Maxent, de Plélan le Grand ainsi que sur les réseaux sociaux.

Avec un retour d'une cinquantaine de personnes, cela m'a encouragée à trouver une solution pour commencer à proposer des séances.

Un atelier le 30/07, lors des journées découvertes du nouveau lieu à Maxent (place du roi Salomon), a permis à 22 personnes de découvrir le yoga "made in Vinyoga Delphine".

Puis, La Maxentaise a accepté de m'accueillir dans ses statuts, la mairie et l'école publique ont mis à disposition la salle de motricité et Hop c'est parti pour 2 séances le mercredi, à 10h30 et 19h.

Je remercie tous les acteurs de cette belle aventure.

GRATUIT

MAX'EN JEUX

Mardi 1er octobre :
Réunion de lancement ouverte à tous !
RDV à 20h30 à la salle polyvalente

Vendredi 4 octobre :
Animations à partir de 20h00
(enfants seuls à partir de 11 ans)

Il n'y a pas d'âge pour s'amuser !

Espace Arbenn Maxent (lieu à définir)

L'idée de « Max'en Jeux » est venue petit à petit. Une association de jeux de société pour que chacun, petits et grands, puisse se retrouver pour jouer entre amis ou en famille.

L'idée commence déjà à fédérer plusieurs Maxentais et s'accorde très bien avec la philosophie du futur "tiers lieu".

Si vous aussi, vous aimez les jeux de société, nous vous proposons deux rendez vous :

- Le mardi 1er octobre à 20h30 pour une réunion de lancement à la salle polyvalente et créer l'association ensemble.
- le vendredi 4 octobre, venez participer à la première soirée à partir de 20h dans le tiers lieu.

Coordonnées pour plus d'informations : 06 76 15 31 24 et 06 03 57 15 50

Ces deux activités seront au forum des associations

Réglementation

Comme tous les autres types de déchets, le brûlage des déchets verts est interdit dans tout le département d'Ille-et-Vilaine pour les professionnels, comme pour les particuliers.

Cette interdiction est rappelée par l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015, qui prévoit toutefois un certain nombre de dérogations pour les résidus d'exploitation sylvicole, les végétaux parasités par des organismes nuisibles, les espèces végétales invasives et les résidus verts des exploitations agricoles. Ces dérogations sont strictement encadrées : dates, heures, distances minimales des terrains boisés/landes et des habitations,... Il convient de se référer à l'arrêté préfectoral.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 €, voire 750€ (article 131-13 du code pénal).

Sources réglementaires

- Circulaires ministérielles du 18/11/2011 et du 15/02/2014 relatives à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts
 - Règlement Sanitaire Départemental (article 84)
 - Arrêté préfectoral du 20/04/2015 réglementant l'usage du feu en Ille-et-Vilaine
- Plus d'informations sur le site www.airbreizh.asso.fr

A MAXENT

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Porte ouverte

Forum associations

Ouverture du bâtiment

Espace Arbenn

2 place du roi Salomon

DE 10H00 À 12H00

12H00 MOMENT DE CONVIVIALITÉ À L'ESPACE ARBENN

Et si être retraité c'était vouloir dormir comme un bébé ?

ATELIER SOMMEIL

Conférence 12 septembre 2024 • de 14h à 16h

Suivi d'un atelier de 6 séances (19, 26 septembre, 10 octobre, 7, 21 et 28 novembre)

Garderie Municipale à Maxent

Gratuit

Inscription auprès de la mairie de Maxent au 02 99 06 70 15 ou à mairie@maxent.fr



Fête des Classes 4 le samedi 21 septembre

Ils sont nés en 2004 et organisent la traditionnelle fête des Classes.

Les inscriptions sont possibles à la boulangerie auprès de Virginie ou en contactant les organisateurs via le mail classesdemaxent@gmail.com ou par téléphone au 06 13 40 72 46.

Programme : 10 heures cérémonie religieuse, 11h30 photos et vin d'honneur, 13 heures repas animé, 20 heures soirée dansante.



Aide aux devoirs

A partir de la rentrée de septembre 2024, **une aide aux devoirs sera proposée en complément de l'étude surveillée** déjà en place.

Un appel aux bénévoles est lancé pour encadrer des groupes de 2 ou 3 enfants du CP au CM2.

Cette aide sera proposée les lundis et jeudis de 17h à 17h30.

Les personnes qui souhaitent apporter leur contribution sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie (02 99 06 70 15). En amont, une petite formation leur sera proposée.



Espace sans Tabac

Depuis le 1er septembre, le square des Écoles est identifié « Espace sans Tabac ».

A chaque entrée, un panneau indique que cigarette et cigarette électronique ne sont plus autorisées dans ce périmètre proche des écoles, de la garderie et de l'aire de jeux. Les enfants vous remercient de respecter leur espace.



Prendre du Temps pour soi

L'Inter'Val et les CCAS du secteur invitent les aidants à prendre du temps pour se ressourcer, pour sortir du quotidien.

Des ateliers Bien-être sont proposés à raison d'un par mois. Ils sont animés par une sophrologue. Le prochain atelier aura lieu à Treffendel le jeudi 20 septembre à 14h30.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'Inter'Val au 02 99 06 88 90 (accueil@interval.org)



CONCOURS DE PETANQUE

Samedi 28 septembre 2024

En doublettes formées

Inscription sur place à partir de 13h15

Jet du bouchon à 14h00



Boissons et petite restauration
(Gallettes-saucisses...)

Terrain de pétanque de Maxent,
Rue du Précouët (route de Plélan)



Affiches conçues et imprimées par nos soins (association pétanque maxentaise)

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien, les agents **France services de Brocéliande communauté** vous accueillent et vous accompagnent pour les démarches.

2 permanences organisées à la mairie (salle du Conseil municipal) les mercredis 9 et 16 octobre de 9 h à 12 h. Contact 02 55 47 13 00.



SMICTOM

collecte de déchets



Bac vert : les mardis 10, 17 et 24 septembre.

Bac jaune : les jeudis 12 et 26 septembre.

Il est important de sortir vos bacs poignées vers la rue, couvercles fermés, au bord du trottoir, la veille des passages, (horaires de passage variables).

Le calendrier des collectes est disponible en ligne :

www.smictom-centreouest35.fr

Maxent d'autrefois

Les participants aux ateliers «Maxent d 'autrefois » préparent l'exposition d'octobre qui portera sur la vie à la campagne dans les années 50. Pour agrémenter cette exposition, nous recherchons des objets, des outils... qui étaient en usage à cette époque.

Merci de vous faire connaître.
Mairie : 02 99 06 70 15
mairie@maxent.fr

Dates à retenir

Samedi matin 5 octobre :

Collecte des déchets dans la commune organisée par le Conseil municipal des jeunes. Vous pouvez nous indiquer dès maintenant les secteurs où il serait judicieux de passer. (villages, chemins de randonnées...)

En complément la commission des associations organise une matinée bénévolat ce même jour, inscription des volontaires auprès du secrétariat de la mairie.

Nous clôturons cette matinée par un casse croûte de l'amitié.

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 38 de septembre 2024.